

# REGLEMENT INTERIEUR

## OPEN FIDE 1 DE PETIT-BOURG 2026

### ***Article 1 : Organisation***

L'Echecs club de Petit-Bourg organise son Open Fide 1 du 13 au 15 février 2026 au Complexe Gaël Monfils (Petit-Bourg).

### ***Article 2 : Homologation et appariements***

Cet Open est homologué (N°70123) par la Fédération Française des Echecs. Les règles régissant les parties sont celles de la FIDE applicables au 1er janvier 2023.

Les appariements se font au système SUISSE assisté par le logiciel PAPI actuellement en vigueur (3.3.8), homologué par la FFE.

Les joueurs sont autorisés à prendre un (1) bye pendant le tournoi jusqu'à la ronde 4, à condition d'en avoir informé l'arbitre au plus tard avant la fin de la ronde précédente.

Un « bye » n'est autorisé qu'une seule fois par un même joueur dans un tournoi.

### ***Article 3 : Participants.***

Le tournoi est ouvert à tout joueur possédant la licence A (obligatoire).

Pour signaler un retard dûment justifié à une ronde, appeler le 0690 86 08 49.

### ***Article 4 : Cadence***

La cadence est de 1h30 min plus 30 sec par coup à partir du premier coup.

La notation est obligatoire jusqu'à la fin de la partie.

### ***Article 5 : Forfait***

Le forfait est déclaré après 30 minutes de retard à la suite de l'annonce faite par l'arbitre du début de la ronde en cours, sauf si l'arbitre en décide autrement.

### ***Article 6 : Droits d'inscription***

Les droits d'inscription sont de 40 € pour les adultes et 20 € pour les jeunes.

Le nom des joueurs sera envoyé par les clubs ou par les joueurs par mail [echecs.clubdepetitbourg@gmail.com](mailto:echecs.clubdepetitbourg@gmail.com).

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde, les joueurs qui auront réglé leur droit d'inscription, fait contrôler leur licence sur place et pointé avant 7h45.

## **Article 7 : Dates et horaires.**

Vendredi 13 février: 7h30 à 7h45 : Pointage et vérification des licences.

7h45 à 7h55 : Allocution d'ouverture

**Ronde 1:** 8h00-12h00 *pause déjeuner* **Ronde 2 :** 13h00-17h00

Samedi 14 février : **Ronde 3 :** 8h00-12h00 *pause déjeuner* **Ronde 4 :** 13h00-17h00

Dimanche 15 février : **Ronde 5 :** 8h00-12h00 *pause déjeuner* **Ronde 6 :** 13h00-17h00

Remise des prix : 17h30

## **Article 8 : Classement et prix.**

Le classement final est établi suivant le nombre de points obtenus : un gain = 1 point ; une nulle = 0,5 point ; un bye = 0,5 point ; une défaite = 0 point.

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre suivant : Buccholz, Buccholz tronqué, Performance.

La liste des prix sera affichée en salle de jeu à partir de la fin de la 3<sup>ème</sup> ronde.

Les prix en euros ne sont pas cumulables. Le joueur qui peut prétendre à plusieurs prix se verra attribuer le prix le plus avantageux.

## **Article 9 : Nulle par accord mutuel**

Les demandes de nulle sur accord mutuel sont autorisées après le 20<sup>è</sup> coup.

Les joueurs sont tenus de respecter la charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

## **Article 10 : Comportement des joueurs. Réclamations**

- Il est interdit de fumer, de vapoter, d'analyser et de « blitzer» dans la salle de jeu.
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction nationale d'arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.
- Il est interdit à tout joueur d'aller en salle d'analyse. Il faut éviter toute lecture suspecte et toute discussion.

- Pendant la partie, il est recommandé de ne pas avoir sur soi un téléphone portable ou autre moyens électroniques de communication dans la salle de jeu. Si tel est le cas, ils doivent être éteints, placés dans un sac sous la responsabilité du joueur et en aucun cas portés par le joueur en cours de partie. Si un tel appareil est allumé ou trouvé sur un joueur, il perd la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. Des contrôles aléatoires pourront être effectués
- Toute réclamation pour un résultat erroné enregistré ou une partie jouée avec des couleurs inversées, devra être soumise à l'arbitre avant la fin de la ronde suivante. Au-delà, la réclamation ne sera pas prise en compte.

### ***Article 11 : Fin de partie***

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent les pièces et apportent les deux originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

A petit bourg le 26 janvier 2026

**L'Organisateur**

**L'Arbitre**